

EPA DE FLEURY-LES-AUBRAIS **EHPAD DE LONGUEVE**

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration

SEANCE DU LUNDI 2 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux mars, le conseil d'administration de l'EPA à vocation médico-sociale de Fleury-les-Aubrais s'est réuni salle du conseil en mairie sous la présidence de Mme Carole CANETTE, Présidente de l'EPA, par suite à une convocation individuelle en date du 23 février 2026. Cette séance fait suite à une première réunion en date du 23 février 2026 pour laquelle le quorum n'a pas été constaté.

Membres à voix délibératives – présents :

Mmes Carole CANETTE, Guylène BORGNE M. Alain LEFAUCHEUX (Ville de Fleury-les-Aubrais), M. Grégoire CHAPUIS (Département du Loiret)

Membres à voix délibératives – excusés :

Mmes Marie-Agnès COURROY, Marianne DUBOIS (Département du Loiret), Mme Sarah LEGLAND (Gérontopôle Centre-Val de Loire)

Membres à voix consultatives – présents :

Mme Maud BEURRIER (ARS – DD45), M. Alain MORLIERAS (SGC Orléans Métropole DRFIP)

3/ Adoption de l'annexe financière de l'État prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) pour 2026 (délibération n°CA2026/03)

Conformément à l'article R. 314-223 du Code de l'action sociale et des familles, une annexe financière permettant d'identifier les charges couvertes par les différents financeurs ou les différentes sections tarifaires – soin, hébergement et dépendance – doit accompagner l'État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD).

L'annexe financière est jointe à la présente délibération.

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment son article R.314-223,

Vu la décision modificative de l'EPRD 2026 et ses annexes présentées,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration,

- adopte l'annexe financière pour l'année 2026.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme.

Fait et délibéré le 2 mars 2026

Carole CANETTE
Présidente



Certifié exécutoire

Transmis à l'ARS le : 09/03/2026

Publié le : 09/03/2026